

Migration

Berne s'attaque aux taxes de l'Erythrée

Asmara perçoit un impôt auprès de ses citoyens établis en Suisse. Fedpol a déposé une plainte pénale

Caroline Zuercher

La pratique est entourée d'un certain mystère. L'Etat érythréen perçoit une taxe de 2% sur les revenus de ses concitoyens établis à l'étranger, y compris en Suisse. L'Office fédéral de la police (Fedpol), qui essayait de récolter des témoignages depuis plusieurs années, a déposé une plainte pénale. «La procédure est entre les mains du Ministère public de la Confédération (MPC), qui décidera s'il y a lieu d'ouvrir une instruction», confirme sa porte-parole, Cathy Maret.

Cette procédure serait ouverte pour violation de l'article 271 du Code pénal, qui concerne les actes exécutés sans droit pour un Etat étranger. En clair: il s'agit de savoir si cet impôt, qui est perçu sans l'autorisation de la Confédération, est illégal. «La réponse n'est pas simple, poursuit Cathy Maret. D'une part, il est difficile d'obtenir des informations précises sur cette pratique. D'autre part, il n'y a pratiquement pas de jurisprudence dans le domaine.»

André Marty, porte-parole du MPC, renchérit: «Il sera difficile de prouver un acte punissable.»

Directement à la maison

Pour autant, Veronica Almedom, membre de l'association Stop Slavery in Eritrea et opposée au régime d'Asmara, réagit positivement: «Cette nouvelle rassure la communauté érythréenne en Suisse. Cela montre que l'arbitraire imposé par le régime en

Erythrée n'a pas sa place ici.» La jeune femme donne des détails sur la taxe en question: «Elle est perçue au consulat, lors de fêtes organisées par le régime, ou des agents du gouvernement la récoltent dans les foyers. Les Erythréens doivent payer s'ils ont besoin des services administratifs du consulat. C'est le cas s'ils doivent obtenir un certificat de naissance, renouveler leur passeport ou tout autre document ou encore proté-

ger des héritages. Certaines personnes ne le font pas durant plusieurs années, puis doivent payer 10 000 francs ou même plus d'un seul coup.»

Veronica Almedom énumère d'autres problèmes liés à cette pratique: «Les Erythréens versent de l'argent à une dictature qui les a forcés à fuir. A leur insu, ils alimentent la machine, c'est un cercle vicieux. En Suisse, beaucoup sont à l'aide sociale. C'est malheu-

reusement comme si les Suisses eux-mêmes soutenaient ce régime!»

Selon elle, Berne doit adopter une position ferme. Et sensibiliser la diaspora à cette question. «Nous sommes dans une réelle impasse. Les Erythréens ne réalisent pas la portée de leur geste. Ils vivent aussi dans la paranoïa et n'osent pas parler, pas même à la police. Dans ces conditions, les autorités suisses peinent à obtenir

des informations. Il faudrait expliquer clairement aux réfugiés quels sont leurs droits et leurs obligations.»

Toni Locher, consul honoraire de l'Erythrée en Suisse, confirme l'existence de cette taxe: «L'Erythrée demande à sa diaspora de payer des impôts depuis plus de vingt ans. C'est volontaire, où est le problème?» Ce médecin argovien ajoute que celui qui ne veut pas payer n'y est pas obligé. En revanche, il doit s'en acquitter s'il veut obtenir quelque chose de l'Erythrée.

«Le régime survit en partie grâce à la diaspora»

● David Bozzini est expert de l'Erythrée, où il a vécu durant deux ans. Cet anthropologue suisse, qui mène actuellement des recherches à New York, répond à nos questions.



David Bozzini
Anthropologue

Que représente cet argent?

Le régime survit en partie grâce à la diaspora. En fait, cette taxe est une ponction parmi d'autres, qui commencent avec la corruption de fonctionnaires pour pouvoir quitter le pays. Comme l'Etat ne présente aucun budget, on ne sait pas si cet argent sert à développer des écoles, à acheter des armes ou à financer d'autres trafics.

D'où vient cette taxe?

Elle existait avant le gouvernement

actuel. La guérilla avait déjà mis en place un tel système. Depuis, les leviers sont plus importants. Une pression indirecte est exercée sur les réfugiés. Par exemple, leurs familles leur demandent de payer pour garantir des droits de succession ou ne pas risquer de voir leur maison saisie.

Il faut comprendre que le gouvernement mobilise toute sa jeunesse dans le service national obligatoire. Or cette politique totalitaire est impossible à tenir: il a donc intérêt à laisser partir un cer-

tain nombre de conscrits qui, ensuite, sont poussés à payer une taxe de 2%.

Mais des réfugiés gardent un contact avec leur consulat pour pouvoir retourner au pays...

Cela concerne un très faible nombre de personnes à mon sens. Elles ont fui la guerre d'indépendance (*ndlr: elles ne sont pas les victimes du régime actuel*). Se rendre au chevet de sa mère, par exemple, est moralement acceptable. Et le régime accepte de fermer les yeux.

La Suisse a décidé de porter plainte. Qu'en pensez-vous?

C'est une très bonne chose. La communauté érythréenne en

Suisse et les activistes opposés au gouvernement attendent des prises de position et des actions. Un débat public doit aussi être mené sur la moralité de cette taxation. Si elle est volontaire, il faut se demander s'il est juste que des personnes installées en Suisse financent un régime ultra-répressif. Si les individus sont forcés, il faut comprendre comment. La Suisse veut-elle tolérer cela? Et dans quelle mesure ces pratiques ne sont-elles pas contraires aux sanctions internationales contre l'Erythrée? Il y a aussi des questions pratiques. Par exemple, il faudrait se demander si les transferts d'argent sont reconnus, connus et autorisés par la Suisse. **C.Z.**

Augmentation des NEM

Pour la Suisse, ces questions sont importantes. L'Erythrée est le principal pays de provenance des requérants arrivant dans notre pays. Au troisième trimestre, ils ont déposé 5127 demandes, soit 41,6% du total. Ces derniers mois, toutefois, les décisions de renvoi se sont multipliées à leur égard: 772 d'entre eux ont été frappés d'une décision de non-entrée en matière en septembre. Il s'agit de «cas Dublin», renvoyés vers le premier pays qui les a accueillis, en général l'Italie. Comme le montre la statistique de l'asile, ces chiffres étaient beaucoup moins élevés les mois précédents (245 en août, 77 en juillet, 24 en juin). Le Secrétaire d'Etat aux migrations lie cette hausse à celle du nombre de demandes d'asile.

PUBLICITÉ

SEMAINES RENAULT PRO+: et votre business accélère.
Du 19 octobre au 15 novembre

Renault KANGOO
Dès Fr. 12 700.-

Renault MASTER
Dès Fr. 17 800.-

Renault TRAFIC
Dès Fr. 17 200.-

En exclusivité pendant les SEMAINES PRO+: remise flottes extrêmement attrayante, Euro-Bonus, leasing spécial à 1,9%, stickage personnalisé offert, offre exceptionnelle Pack PRO+ et bien plus encore. Toutes les infos sur www.semaines-pro-plus.ch

Offres réservées uniquement aux clients professionnels (flottes hors accord cadre ou accord volume) dans le réseau Renault participant en cas de signature du contrat du 19.10.2015 au 15.11.2015 ou jusqu'à révocation. Exemples de calcul prix: Kangoo Express Medium Access ENERGY TCe 115, prix catalogue Fr. 17 600.-, moins remise flottes Fr. 4 400.-, moins Euro-Bonus Fr. 500.- = Fr. 12 700.-; Trafic Fourgon L1H1 Access dCi 90, prix catalogue Fr. 25 900.-, moins remise flottes Fr. 6 900.-, moins Euro-Bonus Fr. 1 800.- = Fr. 17 200.-; Master Fourgon L1H1 dCi 110, prix catalogue Fr. 29 200.-, moins remise flottes Fr. 8 400.-, moins Euro-Bonus Fr. 3 000.- = Fr. 17 800.-. Leasing: taux nominal 1,9% (TAEG 1,92%), contrat de 12-60 mois. Exemple: Trafic Fourgon L1H1 2,7 t dCi 90, Fr. 25 900.- moins remise flottes et Euro-Bonus = Fr. 17 200.-, acompte Fr. 2 848.-, valeur de reprise Fr. 8 547.-, 15 000 km/an, 48 x Fr. 139.-. Casco complète oblig. non comprise. Financement par RCI Finance SA (sous réserve d'acceptation). Stickage offert pour une valeur maximale de Fr. 400.-. Tous les prix mentionnés ne comprennent pas la TVA.

Renault recommande GIF

www.renault.ch